Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1735

Proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2025 en vue du bouclement de deux crédits d'études abandonnés sans dépense:

- **Délibération I: bouclement du crédit d'un montant de 507 300 francs, destiné à l'étude de l'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette, voté le 17 avril 2019 (PR-1337 II);**
- **Délibération II: bouclement du crédit d'un montant de 246 300 francs destiné à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite Boissière, voté le 17 avril 2019 (PR-1337 III).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de deux crédits d'études abandonnés sans dépense:

Délibération II

Localisation: Chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette.
Libellé: Aménagements des espaces publics et espaces de circulation.

N° PFI: 101.831.01
N° OTP: I300184101
Service gestionnaire: AGCM
Service bénéficiaire: AGCM

Crédit	*N° proposition*	*Date du vote*	*Montant*
Etude	1337 II	17 avril 2019	507 300,00
Montant dépenses			0,00
Disponible brut			507 300,00

Délibération III:

Localisation: Périmètre du PLQ de la Petite-Boissière.
Libellé: Mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux.

N° PFI: 081.831.01
N° OTP: I300185101
Service gestionnaire: AGCM
Service bénéficiaire: AGCM

Crédit	*N° proposition*	*Date du vote*	*Montant*
Etude	1337 III	17 avril 2019	246 300,00
Montant dépenses			0,00
Disponible brut			246 300,00

Les études de ces deux délibérations sont liées à l'approbation préalable du plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 025 «Petite-Boissière». Ces études n'ont donc pas pu débuter dans la mesure où ce PLQ n'a pas abouti à ce stade.

En raison du délai écoulé depuis le vote de ce crédit en 2019 et sans perspective connue d'adoption prochaine de ce PLQ à court ou moyen terme, il est proposé de boucler ces deux délibérations sans dépense.

Dans l'hypothèse où le périmètre du PLQ devait être adopté, un nouveau crédit d'étude sera alors déposé et adapté aux évolutions nécessaires.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit destiné à l'étude de l'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette, voté le 17 avril 2019 (PR-1337 II), est abandonné et bouclé sans dépense.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit destiné à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite Boissière, voté le 17 avril 2019 (PR-1337 III) est abandonné et bouclé sans dépense.